

* * *

AFFAIRE N° 9. - Acquisition d'un terrain de 6 540 m² sis à Saint-François appartenant à Madame LECLERC.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain bâti, de 6 540 m², sis à Saint-François, en vue de la construction d'un groupe scolaire.

Ce terrain a fait l'objet de la part de Madame LECLERC d'une proposition de vente pour le prix de 10 500 000 Frs CPA. Le Service des Domaines ayant toutefois évalué ce terrain à 5 500 000 Frs CPA, la somme de 6 210 000 Frs, soit une majoration de 15 % environ, sera proposée à l'intéressée.

En cas de refus de la part de Madame LECLERC de vendre son terrain sur cette base, je vous demande de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation à son encontre.

La dépense correspondante, soit 6 210 000 Frs CPA, sera prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la CAISSE d'EPARGNE et de PREVOYANCE pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.